

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - [www.mupras.com](http://www.mupras.com)



## Déclaration de Maladie

N° W19-534413

50308

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

6427

Matricule :

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

LAZZARIS

TOHAIT

Date de naissance :

18/09/1963

Adresse :

habitat...

Tél. :

0666 102 84 30

Total des frais engagés :

1150 Dhs

Cadre réservé au Médecin

DR. F. Driss  
246, El  
Casablanca 83 31 95

Cachet du médecin :

DR. F. Driss

246, El

Casablanca 83 31 95

12/11/2020

Med LAMIAZ

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12/11/2020	C	15.000		INP : B36515711 Dr. AMRANI DRISS 146, Bd Aba Chouaib Doukkali Casablanca - Tel: 05 22 83 31 93

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

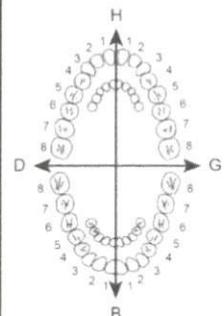
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Amrani DRISS - Casablanca	12/11/2020	B36515711	1000,00 D.H.

### AUXILIAIRES MEDICAUX

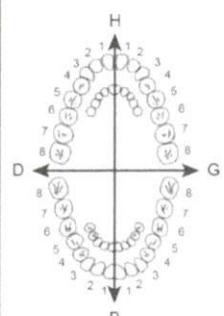
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### VOLET ADHERENT

\* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



### O.D.F PROTHESES DENTAIRES



### DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DEBUT  
D'EXECUTION

FIN  
D'EXECUTION

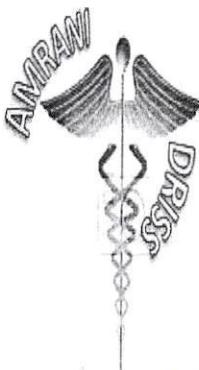
COEFFICIENT  
DES TRAVAUX

MONTANTS  
DES SOINS

DATE DU  
DEVIS

DATE DE  
L'EXECUTION

Docteur Driss Amrani  
diplôme en ultra-sonographie de  
l'université René Descartes Paris  
246 bd Abachouaib Doukkali  
hay ain echifa  
casablanca  
tel 0522833195



الدكتور ابريس امراني  
بلوم الشخص بالأمواج ما فوق الصوتية  
من جامعة روني دكارت باريز  
شارع ابا شعيب اللكلي في عين الشفاء  
الدار البيضاء  
الهاتف 0522833195

Don: Mcd  
Lam  
Dr. AMRANI  
12/05/2021  
246, Bd. Aba Chouaib Doukkali  
Casablanca - 310522833195

PCR Teste covid 19

Dr. AMRANI Driss  
246, Bd. Aba Chouaib Doukkali  
Casablanca Tel: 05 22 83 31 95

# LaboPlus Laboratoire de biologie médicale

121 rue Abdellah Rajii (Face à la commune du Maârif) – CASABLANCA – 0522 99 45 00 – 0522 99 46 15 –  
contact@laboplus.ma

<i>Reçu</i>	
<b>Mr Mohammed LAMAIZI</b> Né(e) le : 18-09-1963 Code Patient : <b>B201103589</b> Saisie par : ZIM/ 12-11-2020 09:14 Analyses : PCRCOVID19, SEROCOVID	<b>N° Dossier : B201103589</b>  <b>PAYÉ</b> Correspondant : Montant total : 1000.00 DH soit : 1000.00 DH Payé : ..... DH Reste : ..... DH
<i>Prescripteur :</i> -----	



Laboratoire de biologie médicale  
مختبر التحاليل الطبية

Dr Zizi

Médecin Biologiste

Ancien interne des hôpitaux de Paris

دكتور الزيزي

دكتور  
المختصاص في  
التحاليل الطبية

Casablanca le 12-11-2020

Mr LAMAIZI Mohammed

FACTURE N° B201103589

**Récapitulatif des analyses**

CN	Analyse	Val	Clefs
	PCR COVID-19	B522.39	B
	Sérologie Covid-19	B223.88	B

Total des B : 746.27

TOTAL DOSSIER : 1000.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :  
mille dirhams

